



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2300-Direction de la gestion des déchets-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2024.034

Séance du 13 juin 2024

Avenants de prolongation du marché d'exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les centres techniques municipaux situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc

Avenant 2 marché 2020ABA36 relatif à la gestion haut de quai et bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc, prestation de gardiennage des permanences de collecte, mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des centres techniques municipaux (Lot 1)

Avenant 1 marché 2020ABA37 relatif au traitement des déchets tout venant collectés sur les déchèteries intercommunales, permanences de collecte et les services techniques des communes membres (Lot 2)

Avenant 1 marché 2020ABA38 relatif au traitement des déchets de bois collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres (Lot 3)

Avenant 2 marché 2020ABA39 relatif au traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, sur les permanences de collecte, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages

Avenant 1 marché 2020ABA40 relatif au traitement des gravats non inertes ou en mélange collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres (Lot 5)

Date de la convocation : 6 juin 2024

Date d'affichage : 13 juin 2024

Nombre de membres du Bureau : 17

Nombre de membres présents : 13

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Olivier DELAPORTE.

Absents excusés:

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Marc TOURELLE, M. Patrice BERQUET.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;

Vu les articles L2194-1 5° et L2194-2 du Code de la commande publique relatif aux avenants ;

Vu le marché n° 2020ABA36 relatif à la gestion haut de quai et bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc, prestation de gardiennage des permanences de

- collecte, mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des centres techniques municipaux (Lot 1), notifié le 30 novembre 2020 ;
- Vu le marché n° 2020ABA37 relatif au traitement des déchets tout venant collectés sur les déchèteries intercommunales, permanences de collecte et les services techniques des communes membres (Lot 2), notifié le 1er décembre 2020 ;
- Vu le marché n° 2020ABA38 relatif au traitement des déchets de bois collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres (Lot 3), notifié le 27 novembre 2020 ;
- Vu le marché n° 2020ABA39 relatif au traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, sur les permanences de collecte, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages (Lot 4), notifié le 27 novembre 2020 ;
- Vu le marché n° 2020ABA40 relatif au traitement des gravats non inertes ou en mélange collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres (Lot 5), notifié le 27 novembre 2020 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil Communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Contexte

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu un marché d'exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les centres techniques municipaux situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc décomposé en cinq lots :

| N° MARCHE | INTITULE DU LOT | TITULAIRE | DATE DE NOTIFICATION | DATE FIN MARCHE |
|-----------|---|--|----------------------|-----------------|
| 2020ABA36 | Lot 1 : Gestion haut de quai et bas de quai des déchèteries intercommunales de VGP, prestation de gardiennage des permanences de collecte, mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des centres techniques municipaux | NICOLLIN SEPUR | 30/11/2020 | 29/11/2024 |
| 2020ABA37 | Lot 2 : Traitement des déchets tout venant collectés sur les déchèteries intercommunales, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages. | NICOLLIN SEPUR | 01/12/2020 | 30/11/2024 |
| 2020ABA38 | Lot 3 : Traitement des déchets de bois collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres. | NICOLLIN SEPUR | 27/11/2020 | 26/11/2024 |
| 2020ABA39 | Lot 4 : Traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, sur les permanences de collecte, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages. | NICOLLIN SEPUR | 27/11/2020 | 26/11/2024 |
| 2020ABA40 | Lot 5 : Traitement des gravats non inertes ou en mélange collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres | NICOLLIN SEPUR RETLING VALORISATION SAS | 27/11/2020 | 26/11/2024 |

L'échéance de chacun de ces cinq contrats est indiquée ci-dessus.

En parallèle, une relance de ce marché a été effectuée. Au regard du dossier de consultation des entreprises et du travail à fournir pour répondre à cet appel d'offres, il a été jugé nécessaire de laisser un temps de publicité assez long afin d'avoir un grand nombre d'offres et d'assurer leur qualité.

Il convient de constater que le marché actuel sera clôturé avant le démarrage du nouveau marché. Dès lors, une prolongation du délai d'exécution de la prestation est nécessaire afin d'assurer la continuité du service.

Dans une autre mesure et compte tenu des caractéristiques de ce marché, une période de mise en place, appelée « période d'approvisionnement », est nécessaire entre la date de notification et le début des prestations. Cette dernière a pour objectif de permettre aux différents acteurs de ce marché de réaliser toutes les missions essentielles à la bonne mise en place du nouveau contrat telles que la tenue des réunions préalables, la gestion de reprise de personnels, la commande des bennes par le titulaire du marché, l'organisation des formations, la signature des protocoles.

Par conséquent, les cinq contrats actuels (lots 1, 2, 3, 4 et 5) doivent être prolongés jusqu'au **31/12/2024** de façon à couvrir cette période d'approvisionnement, permettant ainsi d'assurer la continuité de ce service indispensable aux habitants et usagers du service de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les cinq marchés ayant été conclus sans montant minimum et maximum, les présents avenants n'ont pas d'impact financier.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'approuver les termes des avenants 1 aux marchés 2020ABA37, 2020ABA38 et 2020ABA40 passés avec la société NICOLLIN/SEPUR et des avenants 2 aux marchés 2020ABA36 et 2020ABA39 relatifs à l'exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les centres techniques municipaux situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ces cinq avenants aux marchés 2020ABA36, 2020ABA37, 2020ABA38, 2020ABA39 et 2020ABA40 relatifs à l'exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les centres techniques municipaux situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.